

## **AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, que le conseil municipal de la Ville de La Pocatière sera saisi, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le lundi 19 avril 2021, à 20 h, par visioconférence, de la demande de dérogation mineure suivante :

### **Nature et effets**

La demande vise l'augmentation des règles applicables aux bâtiments accessoires pour la propriété située au 1403, 4<sup>e</sup> avenue Painchaud, plus particulièrement, en augmentant le nombre de bâtiments autorisés de 3 à 5, en agrandissant la surface totale autorisée de 100 m<sup>2</sup> à 200 m<sup>2</sup> et ainsi qu'en accroissant la surface maximale autorisée pour un bâtiment de 80 m<sup>2</sup> à 125 m<sup>2</sup>.

Dans le cas où le conseil décidait d'approuver cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait réputée conforme au règlement de zonage de la Ville.

**Identification du site concerné : 1403, 4<sup>e</sup> avenue Painchaud**

### **Consultation écrite**

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, une municipalité qui entend statuer sur une demande de dérogation mineure doit accompagner la procédure requise ou la remplacer par une consultation écrite sur la demande de dérogation mineure. Ainsi, toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les faisant parvenir, par écrit, à la greffière de la Ville de La Pocatière, avant 16 h 30 le 19 avril 2021.

Si la séance du 19 avril 2021 était tenue en présentiel, au lieu ordinaire des réunions du conseil, toute personne intéressée pourrait également se faire entendre lors de ladite séance.

Donné à La Pocatière, ce 1<sup>er</sup> avril 2021.

Danielle Caron, OMA  
Greffière